



DOSSIER DE PRESSE TERRA VITIS®



SOMMAIRE

Historique et présentation de la démarche

•

Bilan de la Fédération Nationale Terra Vitis® de 2007 à 2010



Historique et présentation de la démarche : Terra Vitis® vers la viticulture durable

Le maintien d'une agriculture durable passe par le respect de l'outil de production. En prenant en compte, dans le processus de production agricole, l'impact des pratiques sur l'environnement, il est possible de travailler à diminuer cet impact et ainsi de préserver l'environnement, le terroir.

Terra Vitis® fixe le cadre et le mode d'application de règles qui visent à rendre nul l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement dans le cadre de son référentiel technique.

1/ Origine de la démarche

En 1990, les viticulteurs du Beaujolais se sont engagés dans une démarche de viticulture raisonnée. Les objectifs de la démarche sont clairs et précis : être compétitif en prenant en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes du consommateur, le respect de l'environnement et du terroir.

Après pratiquement dix ans de conduite d'exploitation en Production Viticole Raisonnée, un certain nombre de viticulteurs ont souhaité faire un pas supplémentaire en faisant reconnaître leur professionnalisme auprès du consommateur et des opérateurs d'aval. Ce petit groupe s'est vite aperçu qu'il fallait se structurer pour être représentatif auprès des différentes instances partenaires ou de consultation.

C'est ainsi qu'en 1998 il a décidé de créer une association loi 1901 : Terra Vitis®, meilleur garant de toute indépendance politique ou philosophique, avec les objectifs suivants :

- ✓ fédérer les viticulteurs pratiquant la Production Viticole Raisonnée
- ✓ faire connaître et reconnaître le concept de Production Viticole Raisonnée aux partenaires commerciaux et aux consommateurs,
- ✓ offrir des garanties sérieuses par l'application d'un cahier des charges technique,
- ✓ proposer aux consommateurs des vins issus de vignes cultivées en Production Raisonnée.

D'autres régions viticoles ayant suivi le même cheminement ont souhaité rejoindre Terra Vitis®. Tous ont adopté la même philosophie (Anjou, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Gironde, Loire, Pays Nantais et Touraine) montrant ainsi la volonté d'harmoniser ce type de démarche au niveau national. Elles ont mis en place des associations locales qui ont rejoint le Beaujolais au sein de la Fédération Nationale Terra Vitis® en 2002.

2/ Terra Vitis® : Vers la viticulture durable

Après 10 ans de pratique de la viticulture raisonnée, les viticulteurs Terra Vitis® ont souhaité aller plus loin en intégrant à leur démarche et dans leur référentiel technique des éléments nouveaux :

- ✓ La gestion des ressources en eau et en air
- ✓ La gestion de la biodiversité
- ✓ La gestion des ressources du sol
- ✓ La gestion des ressources en énergie.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Travailler sur un projet de référentiel novateur et fédérateur,
- Redonner un sens à la démarche Terra Vitis® en allant vers la viticulture durable,



- Que les vigneron se réapproprient la démarche Terra Vitis®,
- Tout en restant fidèles à la philosophie initiale de Terra Vitis®.

Ce projet intègre les 3 composantes de la définition de la Viticulture Durable :

- 1 – Volet Économique
- 2 – Volet Technique
- 3 – Volet Social

Il aboutit en 2009 à la mise en place d'un référentiel viticulture durable.

3/ Pourquoi exiger Terra Vitis® ?

3.1/ Le référentiel Terra Vitis®

Chaque association locale membre de la Fédération Nationale Terra Vitis® doit répondre à plusieurs critères :

- ✓ Une organisation locale spécifique
- ✓ Une association loi 1901 apolitique encadrée par un service technique indépendant de la commercialisation des produits phytosanitaires :
 - ✓ Une chambre d'agriculture
 - ✓ Le service technique d'un syndicat d'appellation
 - ✓ Le service technique d'une interprofession.
- ✓ Avoir un référentiel technique commun remis à jour annuellement en fonction des progrès de la recherche agronomique validés.
- ✓ Ce référentiel technique compile les techniques respectueuses de l'environnement choisies par Terra Vitis®.

3.2/ La création de la marque

L'objectif étant de communiquer auprès du consommateur sur la démarche de production, un moyen d'identification des bouteilles est nécessaire. Seule une marque commerciale permet de mettre en avant l'implication des vigneron dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie : **Terra Vitis®** est donc née, associée à la phrase "observer, respecter pour produire ».

3.3/ Un système de contrôle sur

3.3.1. Le suivi écrit : gestion de la traçabilité

Au niveau de l'adhérent :

- ✓ Du cep à la bouteille, le vigneron assure la transparence de ses interventions et de ses pratiques : c'est la traçabilité.

Au niveau de l'acheteur :

- ✓ Un système d'enregistrement concernant l'enlèvement du vin chez le viticulteur jusqu'à la mise en bouteille chez l'embouteilleur (caves coopératives, négociants...) est conçu pour assurer la traçabilité du vin.



✓ Le négociant doit pouvoir présenter à tout moment son propre système documentaire de traçabilité ainsi qu'une comptabilité des étiquettes, contre étiquettes et médaillons Terra Vitis® au regard des volumes achetés.

3.3.2. Le système de contrôle

Le système de contrôle permet de vérifier la conformité des pratiques aux exigences fixées par le référentiel et de garantir au consommateur un vin issu de vignes cultivées selon la démarche Terra Vitis®.

Le système de contrôle est double :

- ✓ Un système de contrôle interne effectué par le service technique de l'association Terra Vitis®.
- ✓ Un système de contrôle externe effectué par un organisme certificateur indépendant.

Conclusion

En choisissant des vins Terra Vitis®, vous soutenez des vigneronnes et des caves coopératives qui s'engagent :

- ✓ Dans une démarche fondée sur un choix de techniques respectueuses de l'environnement et compilées dans le cahier des charges Terra Vitis®.
- ✓ A concilier le respect de l'environnement et la rentabilité économique des exploitations. Car il n'existe pas de viticulture durable sans exploitations viables.
- ✓ A faire évoluer annuellement ce cahier des charges en fonction des avancées de la recherche.
- ✓ A favoriser le développement de la biodiversité en maintenant un écosystème viticole vivant.
- ✓ A assurer la transparence de ses interventions et de ses pratiques : c'est la traçabilité.
- ✓ A être contrôlé par un organisme certificateur indépendant.

En bref, acheter un vin Terra Vitis® c'est contribuer directement au développement durable.



Bilan de la Fédération Nationale Terra Vitis® de 2007 à 2010

Adhérents 2007

Association	adhérents	surface (ha)	volume (hl)
Terra Vitis Beaujolais Bourgogne	59	828	41562
Terra Vitis Rhône-Méditerranée	165	9447	385000
Terra Vitis Loire	127	3220	186320
Terra Vitis Bordeaux	23	504	25173
Total	374	13999	638 055

Adhérents 2008

Association	adhérents	surface (ha)	volume (hl)
Terra Vitis Beaujolais Bourgogne	66	891	43293
Terra Vitis Rhône-Méditerranée	183	7874	283288
Terra Vitis Loire	88	2478	136024
Terra Vitis Bordeaux	24	1060	53000
Total	361	12303	515 605

Adhérents 2009

Association	adhérents	surface (ha)	volume (hl)
Terra Vitis Beaujolais Bourgogne	68	894	46 417
Terra Vitis Rhône-Méditerranée	176	7572	272 423
Terra Vitis Loire	102	2 872	157 960
Terra Vitis Bordeaux	35	1 540	77 000
Total	381	12878	553 800

Adhérents 2010

Association	adhérents	surface (ha)	volume (hl)
Terra Vitis Beaujolais Bourgogne	67	911	47 293
Terra Vitis Rhône-Méditerranée	165	5020	261 924
Terra Vitis Loire	101	3080	110 000
Terra Vitis Bordeaux	28	1144	57 200
Total	361	10 155	476 477